

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
octroyant une subvention pour l'année scolaire 2000-2001 au
réseau de l'enseignement libre subventionné de caractère
confessionnel, en application de l'article 8 du décret du 30
juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales
d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de
discriminations positives**

A.Gt 13-07-2000

M.B. 26-10-2000

modification :

A.Gt 12-10-00 (M.B. 16-02-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives;

Vu le décret du 23 décembre 1999 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'avis de l'Inspection des finances, donné le 11 juillet 2000;

Vu l'accord du Ministre du Gouvernement de la Communauté française chargé du budget, donné le 13 juillet 2000;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE;

Vu l'accord du Gouvernement de la Communauté française donné le 13 juillet 2000,

Arrête :

modifié par A.Gt 12-10-2000

Article 1er. - Un subside global de dix-neuf millions vingt-trois mille six cent sept francs (19.023.607 BEF) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.01 du programme d'activités 90 de la division organique 51 est alloué aux Pouvoirs organisateurs du réseau de l'enseignement libre confessionnel subventionné reconnu en discriminations positives.

modifié par A.Gt 12-10-2000

Article 2. - Le subside visé à l'article 1 est destiné à couvrir d'une part les dépenses de fonctionnement à raison d'un montant global de onze millions six cent cinquante-huit mille neuf cent trente-quatre francs (11.658.934 BEF), conformément au tableau de synthèse 1 repris en annexe et d'autre part, les dépenses de fonctionnement complémentaire à raison d'un montant global de sept millions trois cent soixante-quatre mille six cent septante-trois francs (7.364.673 BEF), conformément au tableau de synthèse 2 repris en annexe.

Article 3. - Les subventions inférieures à deux cent mille francs sont liquidées en une seule tranche à partir du 1er septembre 2000.



Article 4. - Les subventions supérieures à deux cent mille francs sont liquidées en deux tranches respectivement de 80% et 20% au 1er septembre 2000 et 1er janvier 2001.

Article 5. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2001, le Pouvoir organisateur bénéficiaire adresse à la Commission des discriminations positives un rapport d'activités comprenant une note de synthèse.

Article 6. - Le Pouvoir organisateur bénéficiaire tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de cinq ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

Article 7. - Le Pouvoir organisateur bénéficiaire est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense qui ne correspond pas au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs ne sont pas reconnus conformes ou qui sont déjà couverts par une autre subvention.

Bruxelles, le 13 juillet 2000.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

modifié par A.Gt 12-10-2000

Annexe 1**Subventions supplémentaires octroyées aux implantations du réseau de l'enseignement libre confessionnel subventionné reconnues en discrimination positive**

N°projet	Localité	CP	IMPLANTATION CONCERNEE	FONCTIONNEMENT
BXL3-2000-17	SCHAERBEEK	1030	CHAUSSÉE DE HAECHE 164	384.000
BXL3-2000-06	SCHAERBEEK	1030	BOULEVARD LAMBERMONT 31	144.871
BXL3-2000-12	SCHAERBEEK	1030	RUE DU RADIUM 5	90.000
BXL3-200013				107.540
BXL3-14				163.000
BXL3-2000-11				62.460
BXL-3-2000-04	SCHAERBEEK	1030	SQUARE FRANCOIS RIGA 39	385.000
BXL3-2000-22	SCHAERBEEK	1030	RUE DE LA RUCHE 28	350.000
BXL3-2000-23				180.000
BXL3-2000-21	SCHAERBEEK	1030	RUE DE LA FRATERNITE 11	166.000
BXL4-2000-09	ETTERBEEK	1040	RUE LOUIS HAP 143	130.000
BXL4-2000-07	ETTERBEEK	1040	AVENUE EUDORE PIRMEZ 45	171.800
BXL4-2000-02	IXELLES	1050	RUE DU NID 8	130.000
BXL5-2000-07	ST-GILLES	1060	RUE THEODORE VERHAEGEN 6	583.082
BXL4-2000-10	ST-GILLES	1060	RUE MORIS 19	355.000
BXL5-2000-04	FOREST	1190	RUE PIERRE DECOSTER 21	30.000
BXL5-2000-05				433.496
BXL5-2000-06				285.000
BXL3-2000-01	ST-JOSSE-TEN-NOODE	1210	RUE POTAGERE 74	50.000
BXL3-2000-02				100.000
BXL3-2000-20	ST- JOSSE- TEN-NOODE	1210	CHAUSSÉE DE HAECHE 68	250.000
BXL3-2000-19				112.428
BXL5-2000-10	ST-GILLES	1060	RUE MORIS 19	355.000
BXL3-2000-05	EVERE	1140	RUE DU BON PASTEUR 3	418.828
LGE-2000-14	LIEGE	4000	RUE SAINTE-MARGUERITE 64	100.000
LGE-2000-16	LIEGE	4000	RUE SAINT-LEONARD 351	100.000
LGE-2000-10	LIEGE	4000	RUE DU GENERAL BERTRAND 3	40.506
LGE-2000-11				100.000
LGE-2000-03	LIEGE	4000	PLACE FRANCISCO FERRER 11	40.457
LGE-2000-06	(SCLESSIN)			100.000
LGE-2000-22	LIEGE	4020	RUE TANIXHE 27	50.369
LGE-2000-24	(BRESSOUX)			150.000
LGE-2000-31	SERAING	4100	RUE DE LA PROVINCE 101 RUE DU PAIRAY 33 RUE BEAUJEAN 41	50.000
LGE-2000-37	SERAING (OUGREE)	4102	RUE FRANKLIN ROOSEVELT 129	50.000
LGE-2000-40	FLEMALLE	4400	RUE DES HOSPITALIERS 14	149.458
LGE-2000-41				150.000
LGE-2000-44	FLEMALLE	4400	RUE HOULBOUSE 83	100.000
NAM-SAM-02	NAMUR	5060	RUE DE FLEURUS 59	70.000
DIN/BEAU/01	DINANT (Willerzie)	5575	RUE DE LA CHAPELLE 1	126.000
8/100/CHAT/01	CHARLEROI (COUILLET)	6010	RUE DU CONGO 28	134.000
8/100/CHC/05	CHARLEROI	6030	RUE DU CIMETIERE 34	31.087
8-100-CHC-06	(MARCHIENNE-AU-PONT)		RUE LEON DUBOIS 225 RUE DE LA COLLINE 59	90.048



N°projet	Localité	CP	IMPLANTATION CONCERNEE	FONCTIONNEMENT
8/100/CHC/07	CHARLEROI (MARCHIENNE-AU-PONT)	6030	RUE DE CHATELET 5	15.084
8/100/CHC/02	CHARLEROI (MONCEAU-SUR-SAMBRE)	6031	RUE JULES DESTREE, 12 RUE SAINT-FIACRE 46	246.545
8/100/CHD/02	CHARLEROI (JUMET)	6040	RUE EMILE STRIMELLE 1	34.010
8/100/CHD/03	CHARLEROI (JUMET)	6040	RUE JULES DESTREE 13	79.785
8/100/CHC/01	ROUX (CHARLEROI)	6044	RUE E. JACQUET 36	43.564
8/100/CHB/01C	GILLY	6060	RUE SAINT JOSEPH 60	380.000
8/100/CHB/04	GILLY	6060	RUE THIOT 31 16, SENTIER DU PROCES RUE DU NORD 161	136.094
8/100/CHB/01B	GILLY	6060	RUE JONET 100	144.500
8/100/CHB/05	GILLY	6060	CH.DE FLEURUS 416	325.000
8/100/CHB/01A	CHARLEROI (GILLY)	6060	RUE DES VALLEES 2 A	162.000
8/100/CHB/02	CHARLEROI (MONTIGNIES-SUR-SAMBRE)	6061	RUE DU CALVAIRE 29	706.767
8/100/CHC/04	COURCELLES	6180	RUE DE FORRIERE 111 + RUE BAUDY 4A à 6020	148.762
8/100/CHAT/03 8/100/CHAT/04A		6200	RUE LLOYD GEORGES 10	100.000 279.999
8/100/FLEU/04	FLEURUS	6220	CH.DE GILLY 233	270.190
8/100/FLEU/01C	FARCIENNES	6240	RUE AMION 14	5.000
8/100/CHAT/02	PIRONCHAMPS	6240 6240	RUE JOUAY 94	72.000
8/100/FLEU/03	FARCIENNES	6240	RUE FERRER 84	67.775
8/100/FLEU/01B	FARCIENNES		RUE AMION 14 STATION 7	280.000
8/100/FLEU/02B	FARCIENNES	6240	RUE DES ECOLES 5	93.000
ARL/NEU/01	HERBEUMONT	6887	RUE DES PONTS 17	120.000
8/100/BIN/01	GRAND-RENG	6560	RUE DES DEPORTES 18	131.805
8/100/MO/01	GHLIN	7011	PLACE BASTIEN	124.000
8/110/MO/02	MONS (JEMAPPES)	7012	AVENUE MARECHAL FOCH 824	123.862
8/110/MO/03	JEMAPPES	7012	AVENUE DU COQ 10 AV.MARECHAL FOCH 824	80.000
8/110/LALOU/01	LA LOUVIERE (MAURAGE)	7110	RUE DU ROEULX 23 RUE DE BOUSSOIT 101	139.762
8/120/LEU/01 8/120/LEU/02 8/120/LEU/03	BERNISSART	7321	RUE BUISSONNET 22	80.000 140.000 60.000
TOTAL				11.658.934



modifiée par A.Gt 12-10-2000

Annexe 2**Subventions de fonctionnement complémentaire octroyées aux implantations du réseau de l'enseignement libre confessionnel subventionné reconnues en discrimination positive**

N° projet	Localité	CP	IMPLANTATION CONCERNEE	FONCTIONNEMENT
LGE-2000-17	LIEGE	4000	RUE SAINT-LEONARD 351	83.490
LGE-2000-04	LIEGE (SCLESSIN)	4000	PLACE FRANCISCO FERRER 11	109.296
LGE-2000-23	LIEGE (BRESSOUX)	4020	RUE TANIXHE 27	262.108
LGE/2000/27	HERSTAL	4040	CAMPAGNE DES MONTS 19B	26.640
LGE-2000-30	SERAING	4100	RUE DE LA PROVINCE 101 RUE DU PAIRAY, 33 RUE BEAUJEAN 41	97.280
LGE-2000-35	SERAING (OUGREE)	4102	RUE FRANKLIN ROOSEVELT 129 AV. DU CENTENAIRE 2	34.119
LGE-2000-40	FLEMALLE	4400	RUE DES HOSPITALIERS 14	20.240
LGE/2000/50	CHERATTE	4602	RUE PIERRE ADRIEN 6	27.260
LGE/2000/53	VIVEGNIS	4683	RUE FUT DE VOIE 150	29.240
8/100/CHAT/01	CHARLEROI (COUILLET)	6010	RUE DU CONGO 28	22.250
8/100/CHC/05	CHARLEROI (MARCHIENNE-AU-PONT)	6030	RUE DU CIMETIERE 34 RUE LEON DUBOIS 225 RUE DE LA COLLINE 59	64.500
8/100/CHC/07	CHARLEROI (MARCHIENNE-AU-PONT)	6030	RUE DE CHATELET 5	37.750
8/100/CHC/02	CHARLEROI (MONCEAU-SUR-SAMBRE)	6031	RUE JULES DESTREE 12 RUE SAINT-FIACRE 46	76.500
8/100/CHD/02	CHARLEROI (JUMET)	6040	RUE EMILE STRIMELLE 1	86.250
8/100/CHD/03	CHARLEROI (JUMET)	6040	RUE JULES DESTREE 13	67.750
8/100/CHC/01	ROUX (CHARLEROI)	6044	RUE E. JACQUET 36	13.000
8/100/CHB/01C	GILLY	6060	RUE SAINT JOSEPH 60	71.000
8/100/CHB/03	GILLY	6060	RUE THIOT 31	70.750
8/100/CHB/01B	GILLY	6060	RUE JONET 100	11.750
8/100/CHB/05	GILLY	6060	CH.DE FLEURUS 416	48.750
8/100/CHB/01A	CHARLEROI (GILLY)	6060	RUE DES VALLEES 2 A	22.250
8/100/CHB/02	CHARLEROI (MONTIGNIES-SUR-SAMBRE)	6061	RUE DU CALVAIRE 29	134.750
8/100/COU/01	FONTAINE L'EVEQUE	6140	RUE BERTEAUX 3	16.750
9/100/COU/02	FORCHIES-LA-MARCHE	6141	RUE J LOMBARD 34	23.750
8/100/CHC/04	COURCELLES	6180	RUE DE FORRIERE 111 + RUE BAUDY 4A à 6020	34.750
8/100/CHAT/04B		6200	RUE LLOYD GEORGES 10	77.500



N° projet	Localité	CP	IMPLANTATION CONCERNEE	FONCTIONNEMENT
8/100/FLEU/04	FLEURUS	6220	CH.DE GILLY 223	13.000
8/100/FLEU/02A	FARCIENNES	6240	RUE DES ECOLES 5 RUE FERRER 84	28.750
8/100/CHAT/02	PIRONCHAMPS	6240 6240	RUE JOUAY 94	13.500
8/100/FLEU/01A	FARCIENNES		RUE AMION 14 STATION 7	53.500
8/100/MO/01	GHLIN	7011	PLACE BASTIEN	22.250
8/110/MO/02	MONS (JEMAPPES)	7012	AVENUE MARECHAL FOCH 824	110.500
8/110/MO/03	JEMAPPES	7012	AVENUE DU COQ,10 AVENUE FOCH 824	24.000
8/110/LALOU/01	LA LOUVIERE (MAURAGE)	7110	RUE DU ROEULX 23 RUE DE BOUSSOIT, 101	61.500
8/120/LEU/04	BERNISSART	7321	RUE BUISSONNET 22	84.750
8/110/LALOU/02	LA LOUVIERE	7100	RUE PARMENTIER 23	28.250
8/110/LALOU/03	LA LOUVIERE	7100	RUE JEAN LOUTHE	23.250
8/110/LALOU/04	LA LOUVIERE	7100	RUE DU QUINCONCE	18.250
TOUTE LES IMPLANTATIONS SUR BRUXELLES / 10.627 ELEVES à 500 BEF				5.313.500
TOTAL				7.364.673

